DEPARTEMENT DE L'INDRE

Agence Technique Départementale 36

La présente décision affichée le : 25 AVR. 2016 est exécutoire depuis cette date.	**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**
	Séance du 15 avril 2016

Objet : **1 / ADOPTION DU RAPPORT D'ACTIVITES**

L'an deux mil seize, le 15 avril à 18 heures, l'Agence Technique Départementale 36, convoquée le 6 avril 2016, s'est réunie dans la salle des Elus à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Monsieur Louis PINTON, Président du Conseil d'Administration.

Etaient présents : Mmes HERMEN Marie-Solange, LAFARCINADE Marie-Jeanne, MM. BLONDEAU Gérard, CAMUS Jean-Louis, DAUGERON François, DEGAY Jean-Michel, DESCOUT Serge, GOURLAY Philippe, PINTON Louis.

Ont donné pouvoir :

- collège *«Département »* : 3

M. BLIN Jean-Claude à M. BLONDEAU Gérard
M. MAYAUD Gérard à M. PINTON Louis
M. DOUCET Claude à M. DESCOUT Serge

- collège *«communes »* : 2

M. MAUGRION Jacques à M. DAUGERON François
M. TRICARD Jacques à M. DEGAY Jean-Michel

Etai(en)t absent(s) excusé(s) : Mme BELLUROT Nadine, le représentant de la commune de FONTGOMBAULT.

Conformément aux statuts de l'Agence, le Conseil d'Administration doit approuver le rapport d'activités 2015 annexé au présent rapport. Après avoir entendu l'exposé du Président et en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, par 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention adopte la délibération suivante :

Le Conseil d'Administration

Considérant que le quorum est atteint,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les statuts de l'Agence Technique Départementale 36,
Vu les résultats du scrutin,

Décide :

Article Unique : Le rapport d'activités 2015 de l'ATD36 est approuvé.

Le Président du Conseil d'Administration

Louis PINTON

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LIMOGES dans un délai de cinq jours à compter de sa publication ou de son affichage

atd36.fr

RAPPORT D'ACTIVITES 2015

Table des matières

I – L'ATD36 AU 31/12/15 3
1- Rappel des décisions antérieures 3
2- Cartographie des adhérents 3
3- Rappel des processus de commande et d'instruction 4
Moyens mis à disposition des adhérents 4
Traitement d'une demande 5
II – BILAN D'ACTIVITES 2015 5
1- Formation des adhérents 5
2- Utilisation des moyens mis à disposition sur le site 6
Informations générales 6
Modules « créer un arrêté temporaire de circulation » et « demandes d'assistance » 6
Répartition des demandes par adhérents 7
3- Détail des demandes 9
Généralités 9
Détail des demandes relatives à la gestion du domaine public 9
Détail des demandes relatives à la programmation des travaux de voirie 10
Détail des demandes relatives à la programmation des travaux d'ouvrages d'art 10
III- BILAN COMPTABLE 11
IV- LES PERSPECTIVES 11

Le mot du Président

Nous avons créé l'Agence Technique Départementale 36 afin que les Communes et Communautés de Communes puissent disposer d'un conseil en matière de gestion de la voirie communale. Cet outil de mutualisation s'est progressivement mis en place en 2015 offrant un premier service aux adhérents, une première réponse opérationnelle dans le domaine de la gestion de la voirie. Cet outil est à votre disposition pour vous permettre d'avoir une bonne connaissance de votre patrimoine et ainsi de mettre en œuvre votre politique d'entretien et d'investissement, gage d'un maintien en état d'usage cohérent avec les attentes de vos administrés.

Poursuivons le travail engagé en 2015 afin de progresser pas à pas et de permettre à chacun de prendre ses décisions en connaissant les enjeux liés à son patrimoine.

Le Président de l'ATD36

Louis PINTON

I – L'ATD36 AU 31/12/15

1- Rappel des décisions antérieures

La Direction Départementale des Territoires (DDT) a assuré les missions liées à l'Assistance Technique de l'État pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire (ATESAT) jusqu'au 31 décembre 2013.

L'arrêt de cette mission, sans aucune compensation financière, a conduit le Département, les communes et les EPCI à mettre en place une Agence Technique Départementale dédiée à l'aide à la gestion du domaine public routier communal et intercommunal.

Par délibération du 16 février 2015, l'assemblée générale a voté la création de l'établissement public administratif local « Agence Technique Départementale 36 » (ATD 36) conformément à l'article 5511-1 du CGCT, a arrêté la liste des membres et voté le budget 2015 de l'agence.

Les missions de l'ATD36 telles que définies par délibération sont les suivantes :

- **assistance à la gestion du domaine public routier communal ou intercommunal** : l'agence met à disposition des adhérents une aide à l'instruction, à la rédaction ou un contrôle sur les actes administratifs. Elle intervient également pour le classement de la voirie ou l'établissement d'un règlement de voirie,
- **assistance à la programmation des travaux d'entretien** : l'agence permet d'améliorer la connaissance du patrimoine des adhérents sur la base de diagnostics visuels, d'estimer des travaux nécessaires au maintien du patrimoine ou à son amélioration, de mettre en œuvre les programmes de travaux d'entretien. Elle étudie également les questions relatives à la sécurité routière,
- **assistance à la gestion des ouvrages d'art** : l'agence établit un recensement du patrimoine et visite les ouvrages afin de qualifier l'état du patrimoine et d'envisager des travaux d'entretien voire de réhabilitation. Dans ce cas, elle aide à la réalisation des études nécessaires.
- **assistance pour une mission de maîtrise d'œuvre** sur demande de l'adhérent. Les travaux sont limités à des travaux d'investissement d'un montant de 30 000 € HT par an.

Les moyens de l'ATD36 sont constitués des moyens du Département de l'Indre mis à disposition de l'ATD36. Il s'agit des personnels de la Direction des Routes répartis sur l'ensemble du territoire départemental et en charge également du réseau routier du Département.

2- Cartographie des adhérents

Au 31/12/2015, l'agence compte **176** membres, répartis comme suit :

- délibération du 16 février 2015 : 144 communes et 7 communautés de communes
- délibération du 10 juillet 2015 : 25 communes et aucune communauté de communes
- par UT : La Châtre : 64 Vatan : 53 Le Blanc : 59

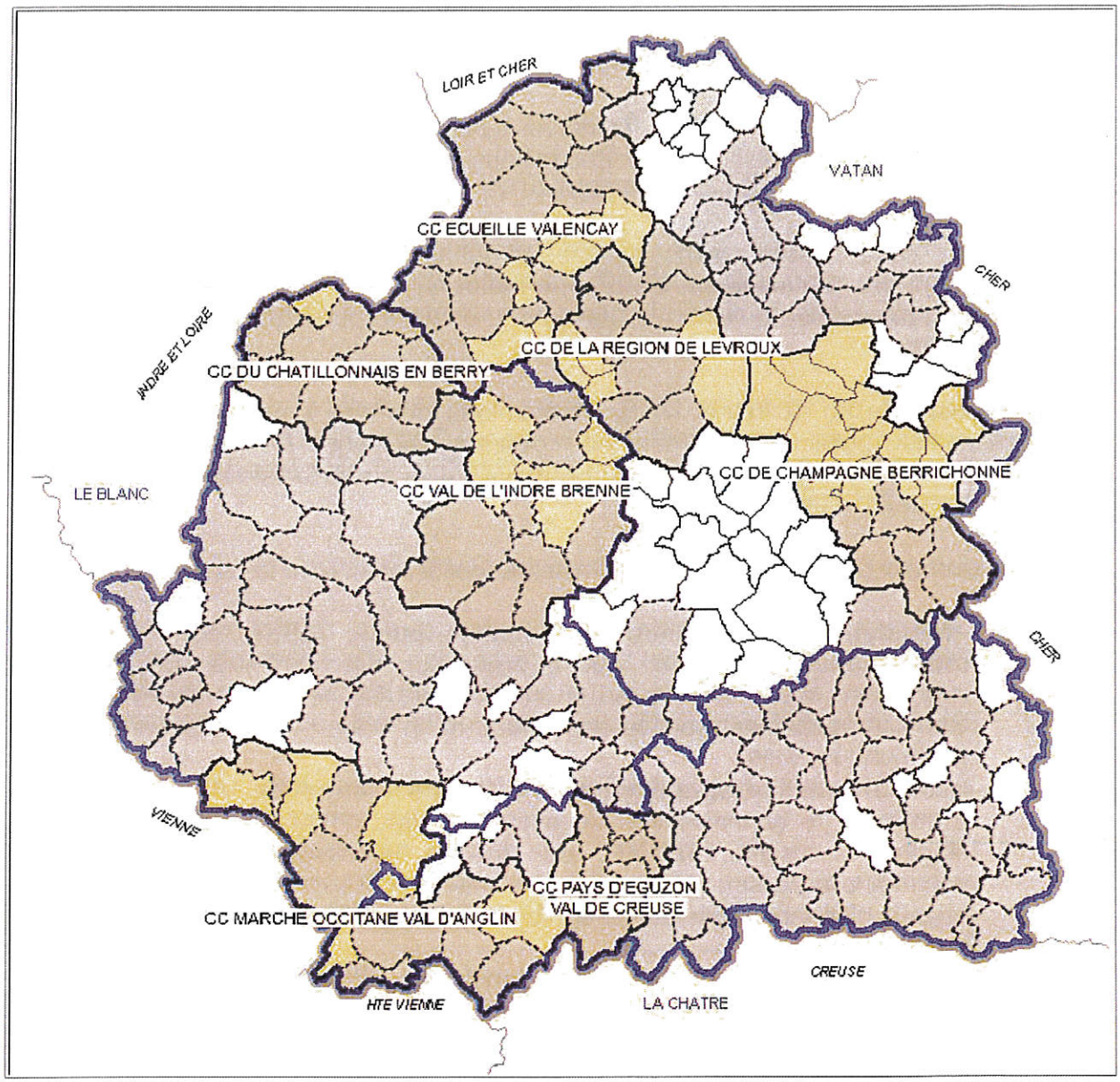

3- Rappel des processus de commande et d'instruction

- Moyens mis à disposition des adhérents

Chaque adhérent est rattaché à une unité territoriale de la Direction des Routes du Département, mise à disposition de l'ATD 36 pour organiser et réaliser les missions de l'agence. Ce processus de mutualisation permet de répondre aux besoins des membres en apportant une réponse de proximité.

L'ATD 36 a mis en place un site internet accessible depuis http://atd36.fr dédié aux missions de l'agence. Chaque adhérent y accède grâce à un identifiant et un mot de passe.

Ce site est composé de 3 modules :

- **Documents ressources** : ce module propose des modèles d'actes administratifs de gestion du domaine public (arrêtés de circulation, autorisations de voirie, ...), des modèles de bordereaux de prix et autres documents pouvant aider les adhérents à la gestion du patrimoine routier communal ou intercommunal. Cette ressource documentaire permet de répondre à de nombreuses questions de gestion courante.
- **Demande d'assistance** : ce module permet de solliciter les services territoriaux du Département pour une demande d'aide. Les adhérents choisissent le thème (et sous thème si besoin), et précisent leur demande (lieu, circonstance, ...). Celle-ci est automatiquement transmise à l'Unité Territoriale compétente pour apporter une réponse.
- **Créer un arrêté temporaire de circulation** : ce module permet de créer par étape un arrêté temporaire de circulation. L'adhérent complète les champs situés à gauche de son écran et l'arrêté se construit simultanément sur la droite, il est ensuite téléchargé et il est possible de le modifier au format traitement de texte.

· Traitement d'une demande

Les demandes d'assistance arrivent à l'Unité Territoriale par message via le site ATD36, seule porte d'entrée pour les adhérents quel que soit l'objet. L'Unité Territoriale instruit la demande. Les délais d'instruction varient selon la nature de la demande. La réponse à la demande peut être apportée par contact téléphonique, par courrier ou pendant un rendez vous.

II – BILAN D'ACTIVITES 2015

1- Formation des adhérents

Les formations dispensées par les agents du Département ont permis de présenter le site et de rappeler les compétences des communes et EPCI en matière de gestion du domaine public routier.

Au vu des adhésions, 2 sessions ont été organisées dans l'année, l'une fin mars - début avril et la seconde courant septembre.

UT concernée	Nombre de convoqués	Nombre de participants	participation
La Châtre	64	61	95,31 %
Vatan	53	49	92,45 %
Le Blanc	59	56	94,92 %
Total	**176**	**166**	**94,32 %**

94,32 % des adhérents ont suivi ces formations.

2- Utilisation des moyens mis à disposition sur le site

Le site est doté d'outils de suivi des usages qui permettent de rendre compte des points suivants :

- Informations générales

- Nombre de consultations du site internet : 5 021
- Temps moyen de connexion : 4,23 minutes

- Modules « créer un arrêté temporaire de circulation » et « demandes d'assistance »

Module utilisé	Quantité	Répartition
Créer un arrêté temporaire de circulation	649	communes : 646 communautés de communes : 3
Demande d'assistance	321	communes : 297 communautés de communes : 24

Utilisation des modules	Nombre	en %
Entité ayant utilisé les 2	86	48,86
Entité ayant utilisé uniquement l'application de rédaction d'un arrêté	42	23,86
Entité ayant utilisé uniquement l'assistance	18	10,23
Entité n'ayant rien utilisé	30	17,05

- Répartition des demandes par adhérents

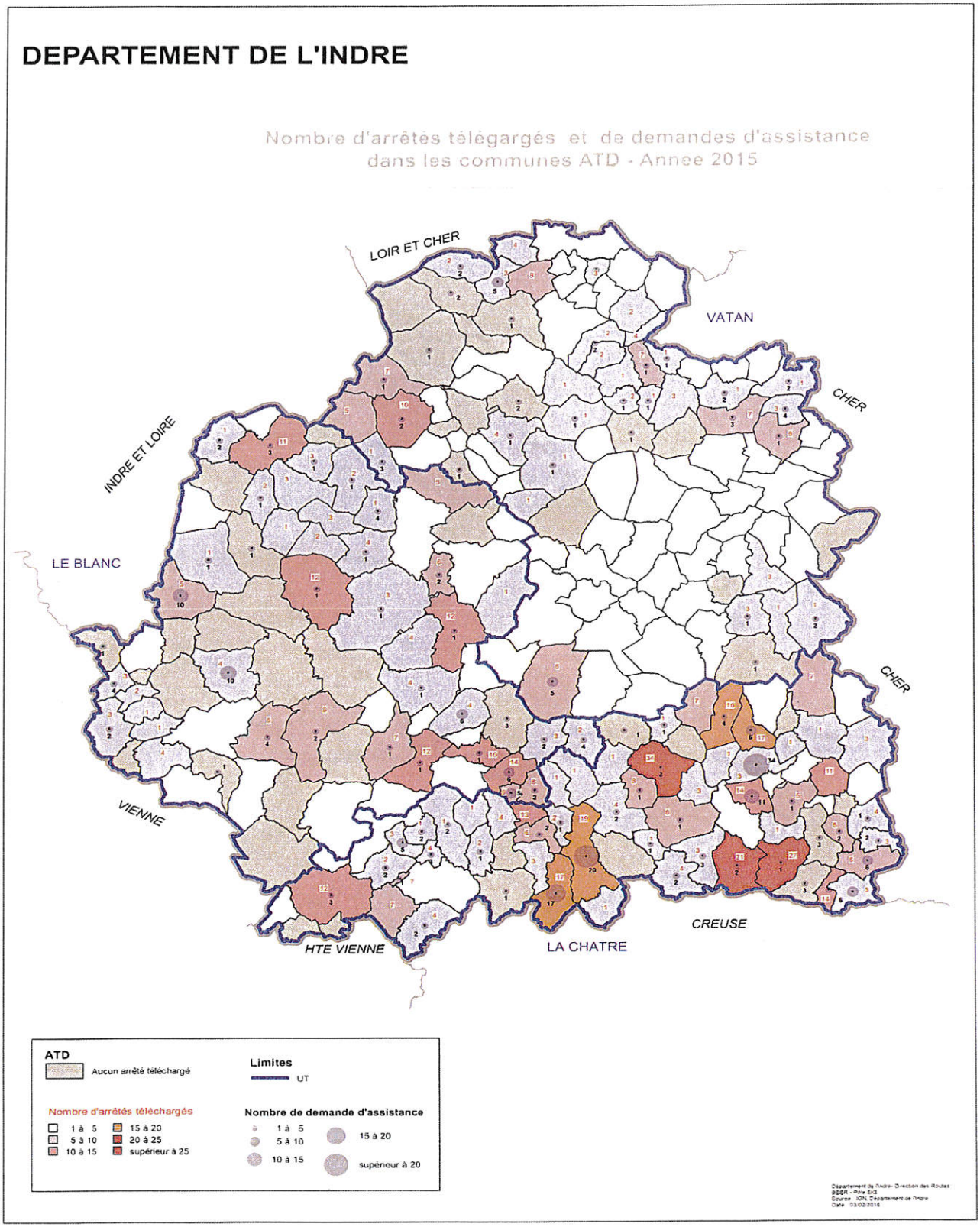

DEPARTEMENT DE L'INDRE

Nombre d'arrêtés télécharges et de demande d'assistance
dans les Epci adhérents a l' ATD - Année 2015

ATD

Aucun arrêté téléchargé

Nombre d'arrêtés téléchargés

1

Nombre de demande d'assistance

1 2 3 8

Département de l'Indre- Direction des Routes
BEER - Pôle SIG
Source : IGN, Département de l'Indre
Date : 03/02/2016

3- Détail des demandes

- Généralités

321 demandes d'assistance ont été saisies sur le site. 104 adhérents ont fait au moins une demande d'assistance, soit **59,09 %** des 176 adhérents sur l'année. Elles sont réparties comme suit :

Nature de la demande	UT La Châtre	UT Vatan	UT Le Blanc	Total	Total en %
Gestion du domaine public (GDP)	135	40	66	241	75,08 %
Programmation de travaux de voirie	28	19	11	58	18,07 %
Programmation de travaux ouvrages d'art	1	4	2	7	2,18 %
Mission de maîtrise d'œuvre	3	-	12	15	4,67 %
Total	167	91	63	**321**	
Nombre d'adhérents	64	53	59	176	
Ratio nombre de demandes / adhérent	2,61	1,72	1,07	**1,82**	

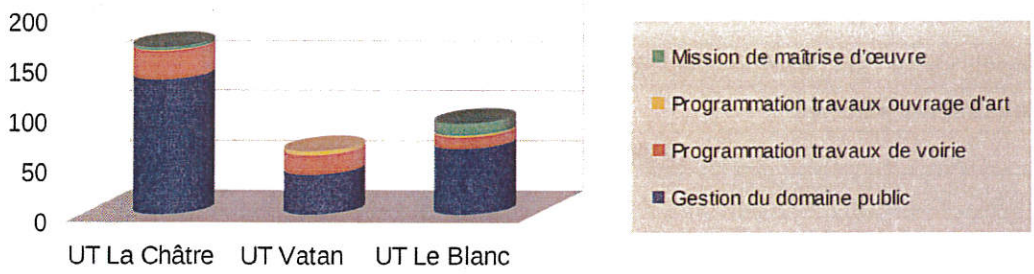

- Détail des demandes relatives à la gestion du domaine public

La gestion du domaine public avec 75,08 % représente, en nombre de dossiers, la part la plus importante des demandes.

Nature de la demande	Total
Gestion du Domaine Public > Arrêtés Permanents > Aide à la rédaction	6
Gestion du Domaine Public > Arrêtés Permanents > Aide instruction terrain	6
Gestion du Domaine Public > Arrêtés Permanents > Avis sur acte rédigé	12
Gestion du Domaine Public > Arrêtés Temporaires > Aide à la rédaction	18
Gestion du Domaine Public > Arrêtés Temporaires > Aide instruction terrain	6
Gestion du Domaine Public > Arrêtés Temporaires > Avis sur acte rédigé	68
Gestion du Domaine Public > Autorisations de voirie > Aide à la rédaction	31
Gestion du Domaine Public > Autorisations de voirie > Aide instruction terrain	39
Gestion du Domaine Public > Autorisations de voirie > Avis sur acte rédigé	44
Gestion du Domaine Public > Classement voirie > Mise à jour	8
Gestion du Domaine Public > Règlement de voirie > Aide à la rédaction	3

Les domaines les plus sollicités concernent les arrêtés de circulation temporaires mais aussi les autorisations de voirie, qui nécessitent une technicité particulière. Ce constat est en tout point conforme aux prévisions. En effet, nous avions identifié un réel besoin sur ce domaine lié à des compétences difficiles à acquérir et à maintenir à niveau. L'ATD36 offre sur ce point en particulier un service efficace et présentant une sécurité juridique des actes signés des élus.

Les ressources documentaires sont particulièrement utilisées et sont donc mises à jour régulièrement. Ainsi, divers modèles de documents ont été intégrés au cours de l'année :

- un arrêté de circulation pour les courses en boucle,
- deux arrêtés permanents pour la mise en place d'une zone 30,
- une délibération pour le classement de la voirie.

- Détail des demandes relatives à la programmation des travaux de voirie

C'est le deuxième poste de demande des adhérents avec 18,07 % du total des demandes.

Nature de la demande	Total
Programmation Travaux de voirie > Diagnostic sécurité routière	7
Programmation Travaux de voirie > Gestion du Domaine Public	1
Programmation Travaux de voirie > Programmation pluriannuelle	40

Les linéaires concernés par ces prestations sont les suivants :

	UT La Châtre	UT Vatan	UT Le Blanc
Diagnostic visuel - km de voirie effectués	536	378	182
km de voirie programmés	1 059	526	209
réalisés	50,60 %	71,86%	87,08 %
Estimation de travaux d'entretien de voirie	91 km 118 estimations	33 km 64 estimations	20 km 6 estimations

L'année 2015 aura permis d'initialiser les demandes de programmation des travaux de voirie. La nécessité d'un état des lieux préalable à une construction budgétaire pluriannuelle n'est pas encore perçue de l'ensemble des adhérents. Il faut donc que l'ATD36 sensibilise ses adhérents sur cette question afin, progressivement, d'obtenir une cartographie de l'état du patrimoine des voiries communales et des enjeux financiers de remise en état.

- Détail des demandes relatives à la programmation des travaux d'ouvrages d'art

Le patrimoine des ouvrages d'art constitue un patrimoine particulier, souvent ignoré dont les enjeux sont majeurs. En effet, les coûts associés aux remises en état ou reconstructions sont très importants et sans rapport avec ceux relatifs à la voirie. Peu de demandes sur ce sujet qui devra donc être approfondi :

Nature de la demande	Total
Programmation Travaux Ouvrage d'Art > Programmation pluriannuelle	1
Programmation Travaux Ouvrage d'Art > Signaler un problème ponctuel	6

Le nombre d'ouvrages visités se répartit comme suit :

	UT La Châtre	UT Vatan	UT Le Blanc
Diagnostic visuel – nb d'ouvrages visités	2	91	0

Seule une communauté de communes a sollicité un diagnostic complet et une programmation pluriannuelle.

III- BILAN COMPTABLE

Le Compte Administratif 2015 est le suivant :

CA 2015	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	224.692,59 €	237.776,80 €

Le résultat est donc excédentaire de 13.084,21 € et s'explique par des frais divers (frais de véhicules, déplacements ...) maîtrisés. Cependant, le coût du site ATD36 n'a pas été imputé à l'ATD36 en 2015 et le sera en 2016. Le solde d'exécution sera donc affecté sur ce poste.

IV- LES PERSPECTIVES

A l'issue de cette première année de fonctionnement, il vous est proposé pour 2016 d'engager les actions suivantes :

- Conforter les missions actuelles en développant la mission d'aide à la programmation des travaux de voirie.

- Faire un état à chaque adhérent de son patrimoine d'ouvrages d'art.

- Poursuivre la construction de la base de données géographiques et mettre à disposition des adhérents ces données.

- Enrichir le module « Ressources » de documents de référence et assurer une veille juridique de ces documents.